publié le 25 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220913-ARR2022_287-AR

ARRÊTÉ N° 2022 - 287

ARRÊTÉ PORTANT 1ERE RÉINSCRIPTION ET PROLONGATION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2020

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie **C du 10 septembre 2020**,

Considérant les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de Madame Nathalie TEIXEIRA DE CARVALHO et Monsieur Ludovic CHARRU,

Vu les ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020, article 6 : suspension du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus ; n°2020-1694 du 24 décembre 2020, article 8 : suspension du 1er janvier 2021 au 30 avril 2021 inclus et n°2021-139 du 10 février 2021, article 1er : suspension du 30 avril 2021 jusqu'au 31 octobre 2021,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne est établie comme suit :

↳ Au titre de l'article 6 al. 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 **(voie générale)** :

1	**CHARRU Ludovic**
2	**TEIXEIRA DE CALVALHO Nathalie**

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1er octobre 2022.** La durée de validité est d'1 an mais en raison des différentes périodes de suspensions dues à la crise sanitaire, l'inscription sera prolongée automatiquement de 429 jours à compter du 1er octobre 2023 jusqu'au 10 décembre 2024.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est d'un an et peut être renouvelée pour une quatrième et dernière année.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022
Reçu en préfecture le 19/09/2022
Affiché le
ID : 045-284500261-20220913-ARR2022_287-AR

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié à l'agent inscrit sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Fait à ORLÉANS, le 13 SEP. 2022

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le .....

- Transmis au Représentant de l'État le .....

La Présidente,

Florence GALZIN